



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 février 2013

L'an deux mil treize, le jeudi quatorze février à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le huit février, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **21**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de votants : **18**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Yannick AUTIN, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT.

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Christian TALON, Olivier COURTOT.

Pouvoirs : Frédéric ECALLE à Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Marie-Luce BESSONNET à Claude POUPINOT, Laurent VINCELOT à Laurent COCHELIN.

Secrétaires de séance : Alain CHAUFFIER, Bruno PAROLDO.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 JANVIER 2013

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2013 qui leur a été transmis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2013.

FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLAINE DE COURANCE ET DU RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE GERMOND-ROUVRE MEMBRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'EGRAY

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commission départementale de coopération intercommunale a confirmé, en séance du 3 décembre 2012, la carte des EPCI à fiscalité propre arrêtée le 28 décembre 2011 par le SDCI des Deux-Sèvres.

L'arrêté de création, qui doit être pris d'ici le 1^{er} juin 2013, ne prendra effet qu'au 1^{er} janvier 2014.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour :

- Approuver le périmètre communautaire proposé par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2012
- Emettre le souhait, à l'occasion de la clause de revoyure du sdcI en 2015, d'un regroupement en cohérence avec l'aire urbaine de Niort, seul établissement pertinent apte à mettre le territoire en situation de faire face aux enjeux économiques sociaux et environnementaux actuels et relever les défis des 20 ans à venir tout en respectant sa diversité et ses atouts.
- Renvoyer à un débat ultérieur les questions relatives à la dénomination et au siège social du nouvel EPCI ainsi qu'à sa gouvernance

Ont voté pour : 16

Contre : 1

Abstention : 1

AVENANT NUMERO 1 AU BAIL DE LOCATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

L'avenant n°1 au contrat de location de la caserne de gendarmerie est parvenu en Mairie. Ce bail, d'une durée de 9 ans a pris effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera le 31 décembre 2018. L'objet de l'avenant est la réévaluation du loyer, à l'issue de la première période triennale, qui passe de 12 240 € par an à 13 168.38 € par an grâce à l'application d'un nouvel indice.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LE 1^{ER} MARS 2013

Le Conseil Municipal avait accordé la gratuité de la salle à l'amicale des donneurs de sang pour une collecte prévue le 7 février 2013. La collecte a été reportée au vendredi 1^{er} mars 2013.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer la gratuité de la salle pour cette date.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LE 1^{ER} DECEMBRE 2013

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la salle polyvalente pour le dimanche 1^{er} décembre 2013 à l'association ADEPAPE 79 (protection de l'enfance) pour l'organisation de leur ARBRE DE NOEL destiné aux enfants de l'aide sociale à l'enfance.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

PROPOSITION DE CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUFFERIE DE LA MAIRIE

La chaufferie de la Mairie, installée en décembre 2009, ne fait pas encore l'objet d'un contrat d'entretien. Madame le Maire propose au conseil municipal de signer un contrat d'entretien avec l'entreprise « CHAUFFAGE DE L'AUTIZE » qui a installé la nouvelle chaufferie. Le montant annuel pour 2013 est fixé à 354.02 € TTC pour 2 visites par an.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

L'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permet au Maire sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser madame le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement **préalablement autorisées par la conseil municipal** dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2012, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre ou opération selon la nomenclature M14.

Chapitre ou opération	Libelle comptable	Crédits 2012	Autorisation 2013
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	3 900.00	975.00
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées (participations)	1 100.00	275.00
Opération 098	Bâtiments communaux	206 256.47	51 641.00
Opération 0107	Restauration église	22 900.00	5 725.00
Opération 0114	Voirie communale	281 195.75	70 298.00
Opération 0121	Espaces publics	50 000.00	12 500.00
Opération 0125	Eclairage public	41 742.00	10 435.00
Opération 0129	Acquisition de matériel	46 461.55	11 615.00
Opération 0148	cimetière	70 761.00	17 690.25
Opération 0150	Groupe scolaire	761 763.47	190 465.00

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT DE DEUX ARMOIRES POUR LE CLASSEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la commande passée auprès du fournisseur BRUNEAU pour l'achat de 2 armoires destinées au classement du centre de loisirs.

Le montant de cet achat est de 548.96 € TTC pour les deux armoires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense par anticipation en section d'investissement – opération 0129 matériel – article 2184 mobilier.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT D'UNE ARMOIRE POUR LE RASED

Suite à la suppression d'une ancienne armoire installée dans le couloir du bâtiment destiné au RASED et au centre de loisirs, l'enseignante du RASED demande une nouvelle armoire afin de ranger des dossiers de nature confidentielle. En effet, le meuble mis à disposition en remplacement de l'armoire est insuffisant pour l'usage auquel il est destiné.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à l'achat d'une armoire 2 portes auprès de la CAMIF COLLECTIVITES pour un montant de 328.90 € TTC.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire cette dépense par anticipation en section d'investissement – opération 0129 matériel – article 2184 mobilier.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

COMMANDES POUR FAUX PLAFONDS ET LUMINAIRES ECOLE MATERNELLE

Le conseil Municipal avait prévu en 2012 un budget de 100 000 € pour des travaux d'isolation et d'économies d'énergie à l'école maternelle. Sur ce crédit, environ 40 000 € (39 959.81 €) n'ont pas fait l'objet d'un engagement. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaffecter ces crédits sur l'opération 098 pour l'école maternelle et de passer commande pour la pose de faux plafonds et de luminaires.

	Prix ttc plafonds	Prix ttc éclairage
Entreprise POUGNAND (Celles sur Belle)	36 684.42 €	
Entreprise AUDIS (NIORT)	22 459.77 €	
Entreprise CGED		2 414.96 €
Entreprise REXEL		3 008.18 €

Madame le Maire propose de retenir les devis des entreprises moins disantes et de procéder à l'inscription des dépenses correspondantes par anticipation en section d'investissement – opération 098 bâtiments communaux – article 2313 constructions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande auprès des entreprises AUDIS et CGED pour les faux plafonds et l'éclairage.

CONVENTION AIPEMP

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec l'AIPEMP pour l'opération « protection de l'agro-éco-système ». Le montant de la participation financière prévue pour l'année 2013 est fixé à 4 706.00 €.

Ont voté pour : 16

Contre : 1

Abstention : 1

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Entrée en vigueur. La réforme des rythmes scolaires entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'Education nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

Organisation du temps scolaire. La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matins à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Laurent COCHELIN demande à Madame le Maire si l'attribution de 50.000 € par enfant est assurée dans le cas où la commune met en place la semaine de 4.5 jours dès la rentrée 2013-2014, sans organiser d'animations sur le temps périscolaire, mais en mettant en place une garderie simple. Madame le Maire lui répond affirmativement.

Une réflexion sur l'organisation de l'animation du périscolaire et sur la participation financière éventuelle des familles sera menée dans les prochains mois, une garderie simple étant envisagée pour la prochaine rentrée scolaire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'application de cette réforme à compter de la rentrée scolaire 2013-2014 et de passer ainsi à une semaine de 4.5 jours. Les modalités pratiques de l'organisation du temps scolaire et périscolaire pourront être vues ultérieurement.

Ont voté pour : 17

Contre : 1

ACHAT D'ARBRES POUR LE CIMETIERE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de l'aménagement du nouveau cimetière, il est nécessaire de prévoir des plantations d'arbres. La période étant propice aux plantations, elle demande au Conseil Municipal l'autorisation de passer dès maintenant la commande.

commande	Lycée horticole	Pépinières LARNAUD
2 érables platanes, 7 tilleuls argentés, 5 juniperus, 18 buxus, 1 prunus, 1 pommier, 1 érable argenté	1 326.59 € TTC	973.97 € TTC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à passer commande auprès des Pépinières LARNAUD et d'inscrire cette dépense par anticipation en section d'investissement du budget – opération 148 cimetière – article 2121 Plantations d'arbres et arbustes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à passer commande auprès des pépinières LARNAUD.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT D'UNE EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la convention de financement liant la commune, GEREDIS et la SARL MERIT pour l'extension du réseau jusqu'à la parcelle AN 133 à LA BROUTE, appartenant à Monsieur MERIT et constituant un « équipement public exceptionnel ».

Si la commune est signataire de la convention, c'est bien la SARL MERIT, bénéficiaire, qui sera amenée à verser une participation à GEREDIS pour cet équipement. Le montant de la participation du pétitionnaire (SARL MERIT) est fixé à 4 427.30 € ttc.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

RECONDUCTION DE CONVENTION POUR L'ANNEE 2013 – LABORATOIRES LASAT

L'avenant de reconduction de la CONVENTION du laboratoire LASAT pour l'année 2013 est parvenu en Mairie. Cet avenant prévoit le prix des prestations et leur fréquence : il s'agit de prévoir :

- 2 prélèvements trimestriels de denrées alimentaires
- 3 prélèvements trimestriels de surfaces pour vérification de l'efficacité de la désinfection
- 1 analyse semestrielle de surface pour la sécurité à la listeria

Le montant total annuel de ces prestations est fixé à 520.95 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

INFO - REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le régime indemnitaire des agents avait été revu par délibérations du 9 décembre 2010 pour les agents de catégorie C et par délibération du 19 Janvier 2012 pour les agents de catégorie B.

Un décret du 24 décembre 2012, applicable rétroactivement au 01.01.2012 modifie les bases de l'indemnité d'exercice et de mission des préfetures qui rentre dans le calcul du régime indemnitaire des agents.

Ainsi :

grade	Ancienne base	Nouvelle base
Rédacteur territorial (cat B)	1250.08	1492
Agent de maîtrise principal	1158.51	1204
Agent de maîtrise	1158.51	1204
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1173.86	1478
ATSEM 1 ^{ère} classe	1143.37	1153
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1143.37	1153
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1143.37	1153
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1143.37	1143

Les taux applicables avaient été modulés, dans la délibération de 2010, afin d'attribuer un montant de prime équivalent à des agents de grades différents mais rémunérés sur les bases des mêmes grilles de salaires. Les nouvelles bases sont aujourd'hui sources d'anomalies, notamment pour les ATSEM dont les primes sont aujourd'hui supérieures à celles des agents de maîtrise. Cette situation, aujourd'hui déséquilibrée, conduira à revoir prochainement le régime indemnitaire.

- **Inventaire des logements locatifs sociaux au 01.01.2012**
(158 logements – soit 12.5 % du parc de logements).

- **Consultation en cours pour 4 lots infructueux**
Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle consultation avait été lancée pour les 4 lots infructueux (démolition, gros-œuvre, électricité et désamiantage) concernant les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire LA FONTAINE. L'estimation globale des travaux ne devrait ainsi pas être dépassée.

- **Suppression du 3^{ème} bureau de vote situé à LAGORRE sur la Commune d'AMURE et redéfinition des bureaux de vote.**
Une nouvelle répartition des bureaux de vote est actuellement en étude. Elle devrait permettre de rééquilibrer les bureaux de vote et de remplacer l'actuel 3^{ème} bureau situé hors du territoire communal. Le principe étant de conserver 3 bureaux mais avec un nombre d'inscrits à peu près équivalent pour chaque bureau.
Cette nouvelle répartition devrait être effective pour 2014.

- **Accord du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention PROXIMA de 1 974.00 € pour la Maitrise d'œuvre de la deuxième phase du projet de réhabilitation de l'école.**

- **FDGDON**
L'adhésion à la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles des deux –Sèvres est prise en charge par la CAN. Elle permet d'accéder au services proposés par la fédération.

- **Rappel du calendrier des réunions.**
Les élus absents aux deux dernières séances du conseil municipal recevront par courrier ce calendrier.
Madame le Maire informe les membres présents d'une COMMISSION SCOLAIRE ELARGIE le 12 mars prochain à 20 h 00 ayant pour objet les rythmes scolaires.
De même, madame le Maire recevra les parents d'élèves le 16 mars à 10 h 00.

- **Scolarisation des enfants de moins de 3 ans**
Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est précisé que la scolarisation des moins de trois ans pourra être comptabilisée dans les zones d'éducation prioritaires ainsi

que dans les zones rurales et de montagne défavorisées. La commune de Frontenay-Rohan-Rohan n'est pas concernée.

- **Pôles Santé**

Des mesures tendant à lutter contre la désertification médicale sont en cours d'élaboration. Aucune obligation concrète n'a été annoncée, mais des réflexions sont en cours au niveau de l'agglomération et du département.

- **« Le fil du temps »**

Laurent COCHELIN annonce l'exposition qui sera présentée par l'association « LE FIL DU TEMPS » 8 au 13 Mai 2013.

- Une circulaire du Préfet sur la **commémoration du centenaire de la première guerre mondiale**. Les communes devront faire connaître avant la fin Mai, leurs propositions d'actions ou d'évènements à prévoir en 2014. Les sources documentaires récoltées par l'association LE FIL DU TEMPS pour l'exposition du mois de Mai pourront peut être permettre de prévoir une labellisation pour le centenaire de la première guerre mondiale.

- La campagne de renouvellement des branchements plomb lancée par le SMEPDEP de la Vallée de la Courance commencera le 18 février prochain. Les riverains des rues concernées sont informés par le SMEPDEP.

Philippe REY n'a pas encore rencontré les nouveaux entrepreneurs installés sur la commune. Il émet le souhait que la commune s'équipe d'une plieuse afin de faciliter le travail des conseillers municipaux qui se chargent de la distribution du Trait d'Union.

Yannick AUTIN relaie la demande d'un habitant de la rue Soubise qui souhaite que cette voie soit en sens unique.

Alain THUILLIER souhaite également que la commune se dote d'une plieuse. Il informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle entreprise de portage de repas à Prin-Deyrançon « Au Prin Gourmand ».

Il a rencontré un habitant du hameau de Gloriette qui semble ne jamais recevoir le journal « Trait d'Union ». Madame le Maire vérifiera les raisons de cette non distribution.

Brigitte BONNAUD-TOUCHARD a remarqué la dégradation de la façade du gîte communal. Celui-ci devra subir un traitement contre les moisissures. Elle demande qu'il soit rappelé l'existence d'un défibrillateur en Mairie.

Raymond CAILLETON informe le conseil municipal des travaux actuellement en cours de réalisation par les agents des ateliers municipaux.

Laurent COCHELIN annonce que la commission animation se réunira le 28 février prochain afin d'examiner les demandes de subventions des associations et les projets d'animations pour l'année 2013.

La séance se termine à 22 H 10.